

**COMMUNE D'AVRECHY**

**AVIS DE MISE A  
DISPOSITION DU PUBLIC  
DU DOSSIER DE  
MODIFICATION SIMPLIFIEE  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

Par arrêté en date du 02 avril 2025, Madame le maire de la commune d'AVRECHY  
a prescrit **une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.**

**La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée se déroulera  
du mercredi 04 février 2026 au vendredi 06 mars 2026**

**aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat soit  
le lundi et le vendredi de 16H00 à 19H00 et le mercredi de 10H00 à 12H00.**

Pendant la durée de la mise à disposition, le dossier sera consultable en mairie d'AVRECHY et sur le site internet  
<https://www.avrechy.fr>

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant à la mairie, par voie postale (rue de la croix adam 60130 AVRECHY) ou par courriel (mairie.avrechy@orange.fr), dans le délai de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition du public, l'ensemble des avis ou remarques pourront être consultés en mairie d'AVRECHY et sur le site internet <https://www.avrechy.fr>

Le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le maire  
Astride LEQUEN